

N° 125
Haines
Madelaine, Jeanne, Léon
Legitime.

L'an mil neuf cent dix, le quinze Décembre à quatre heures du soir
En devant Nous, Charles Duchot, Maire, Officier de l'Instruction publique et Officier
de l'état-civil de la Commune de St Martin-Boulogne, Canton Sud et Arrondissement
de Boulogne, Département du Pas-de-Calais. A comparu le sieur Jacques Haines
de cinquante-deux ans, célibataire, demeurant en cette Commune; lequel nous a
déclaré, comme ayant assisté à l'accouchement, que la fille Oscarine
Duchot, née de l'accouchée, des sieurs de Hognath et prolongée, en cette Commune,
qu'il nous présente, et auquel il a été donné les prénoms de Madeline, Jeanne, Léon,
lequel enfant est né de Alice Hainet après de trente-un ans, l'autre de la femme de
Charles Haines, âgé de trente ans, garçon de table, demeurant à New-York (États-
Unis) - lequel acte de naissance, fait en présence des sieurs Charles Hainet, âgé de
quarante-trois ans, ménager, et Faivre Haillard âgé de trente-quatre ans, pharmacien,
non parents de l'enfant, domiciliés en cette Commune; Et ont, les Com-
parant et témoins, signé avec nous le présent acte, après lecture.

Signatures
Jacques Haines Op. Haines Hainet

N° 126
Carly
Angéline, Florent, Marius
Legitime.

L'an mil neuf cent dix, le dix-sept Décembre à neuf heures du matin.
En devant Nous, Charles Duchot, Maire, Officier de l'Instruction publique et
Officier de l'état-civil de la Commune de St Martin-Boulogne, Canton Sud et
Arrondissement de Boulogne, Département du Pas-de-Calais. A comparu le sieur
Carly Eugène Fourné âgé de quarante-neuf ans, marié, demeurant après son
épouse, rue de la Gare, en cette Commune; lequel nous a présenté un enfant de
sex ans, masculin, qu'il a déclaré être né de lui en la femme sus-indiquée,
le dix-sept Décembre à deux heures du matin, et de Dame Marie
Pichonnière, d'écrouilly, Robert âgé de trente-trois ans, son épouse, mé-
nagère. Lequel enfant il a été donné les prénoms de Angéline, Florent,
Marius, les dites présentations et déclarations ont été faites en présence des
sieurs Charles Vincent âgé de quarante-deux ans, marié, pharmacien, et Jean-
Louis Corrigand âgé de quarante-un ans, charcutier, tous deux domiciliés en
cette Commune non parents de l'enfant; Et ont, les Comparant et
témoins, signé avec nous le présent acte, après lecture.

Signatures
Carly Eugène Fourné Robert

N° 127
Lecoffre
Juliette, Blanche, Eugénie
Legitime.

L'an mil neuf cent dix, le dix-sept Décembre à trois
heures du soir. En devant Nous, Charles Duchot, Maire, Officier de
l'Instruction publique et Officier de l'état-civil de la Commune de St Martin
Boulogne, Canton Sud et Arrondissement de Boulogne, Département du Pas
de Calais. A comparu le sieur Lecoffre Edouard, Alexandre âgé de
vingt-sept ans, célibataire, demeurant avec son épouse à Route de Perons,
en cette Commune; lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin, qu'il
a déclaré être né de lui en la femme sus-indiquée, le dix-sept Décembre
à cinq heures du soir, et de Dame Juliette Eugénie Marie Deshayes âgé
de vingt-deux ans, son épouse, ménagère. Lequel enfant il a
été donné les prénoms de Juliette, Blanche, Eugénie. Les dites pré-
sentations et déclarations ont été faites en présence des Dames
Pridault, née Genevieve Deshayes âgée de trente-cinq ans, ménagère,
et Genevieve née Eugénie Barraud âgée de vingt-neuf ans, Couturière.
La première étant, le second, tous deux domiciliés
à St Martin, Boulogne; Et ont, les Comparant et témoins, signé avec
nous le présent acte, après lecture.

Signatures
Lecoffre Edouard Pridault Genevieve

Décédé à St Martin
Boulogne le 9. 10. 62
Par le Greffier,

N° 128
Georgette
Mortelle non reconnue

Signatures
Georgette Mortelle non reconnue

N° 129
Lecoffre
Simonne, Marcelle, Germaine
Legitime.

L'an mil neuf cent dix, le vingt-deux Décembre à midi. En devant
Nous, Charles Duchot, Maire, Officier de l'Instruction publique et Officier de l'
état-civil de la Commune de St Martin-Boulogne, Canton Sud et Arrondissement
de Boulogne, Département du Pas-de-Calais. A comparu le sieur Lecoffre Edouard
âgé de quarante ans, Conseiller municipal, domicilié à St Martin-Boulogne, n° 13
Rue de St Omer, avec son épouse; lequel nous a présenté un enfant de
sex ans, qu'il a déclaré être né de lui en la femme sus-indiquée, le dix-
sept Décembre à dix heures du soir, et de Dame Victoria Pichon
âgée de trente-trois ans, son épouse, ménagère. Lequel enfant, il a été donné
les prénoms de Simonne, Marcelle, Germaine. Les dites présentations et
déclarations ont été faites en présence des sieurs Louis Lecoffre âgé de
quarante-sept ans, et Jacques Lecoffre âgé de quarante-sept ans, l'autre en grand, demeurant en cette Commune; et
de la femme de Lecoffre, le premier, père, le second, ami de l'accouchée; Et ont, les
Comparant et témoins, signé avec nous le présent acte, après lecture.

Signatures
Lecoffre Edouard Lecoffre Victoria Pichon

Le présent registre contenant cent-vingt-neuf
actes de naissances, et quatre actes de reconnaissances
inscrits sous les numéros 50 bis - 62 bis - 103 bis - 103 ter, a été
clos et arrêté par Nous, Maire de la Commune de St
Martin-Boulogne le trente-un Décembre mil neuf
cent-vingt.



Le Maire,
Charles Duchot